



COMPTE RENDU DES COMITES TECHNIQUES DU 13 JANVIER 2015

I - Le matin : les suppressions d'emplois

Le comité technique local était convoqué une deuxième fois suite au boycott de la CGT Finances Publiques et de Solidaires Finances Publiques.

La CGT Finances Publiques a lu la déclaration liminaire suivante avant l'ouverture de la séance :

« Monsieur le Président,

Les vœux que vous nous avez adressés cette année sont bien sombres :

- *contexte difficile,*
- *environnement contraint,*
- *et efforts maintenus*

et, ce ne sont pas les suppressions d'emplois annoncées aujourd'hui qui vont contredire.

Quant au plein épanouissement que vous souhaitez aux agents pour 2015, soyez assuré qu'ils sauront le trouver plus facilement dans leur vie personnelle que professionnelle.

Dans ce contexte, vous comprendrez, Monsieur le Président, que les représentantes de la CGT Finances Publiques ne participeront pas aux travaux de ce comité technique local. Nous ne voulons pas intervenir dans les choix faits par la direction locale sur les suppressions d'emplois. Nous vous en laissons la pleine et entière responsabilité et ne souhaitons pas vous entendre justifier l'injustifiable . »

Alors que cette année encore, le département perd 12 postes, la CGT Finances Publiques, considérant que son rôle n'est pas de cibler les suppressions dans tel poste ou tel service a quitté la salle à la fin de la lecture des déclarations sans attendre de réponse de la part de l'administration.

Dans la même logique Solidaires a également refusé de siéger.

Le comité technique s'est ensuite déroulé avec l'Administration et une organisation syndicale.

II - L'après-midi : les horaires d'ouverture

La CGT Finances Publiques a lu une déclaration liminaire (à la fin du présent compte rendu).

Nous avons abordé l'ordre du jour :

- **Horaires d'ouverture :**

Dans le département, les agents ont été consultés par leur chef de service pour proposer des aménagements de leurs horaires d'ouverture (modification des plages ou fermeture sur certaines demi-journées), pour une mise en place au 1^{er} mars 2015.

L'analyse et la prise de décision ont été faites par l'Administration, et les tableaux récapitulatifs proposés au comité technique. Les différentes situations et la multitude des sites ne nous permettent pas d'en donner la synthèse, mais chaque chef de service a été informé de la proposition retenue. De manière générale, l'Administration a uniformisé les horaires sur les différents services d'un même site. Elle a classé les CFP en fonction de leur taille (petits, moyens et gros). La même ligne de conduite a été appliquée selon le groupe. Aucun service ne ferme avant 16h00. Tous les services doivent ouvrir au moins $\frac{1}{4}$ d'heure entre 12h00 et 14h00. L'Administration a refusé qu'un même site soit fermé le vendredi et le lundi, dans un souci de continuité du service public et surtout, dans un souci de crédibilité auprès des usagers.

Faute de fermeture possible les lundis, les mercredis et vendredis ont été les deux jours de fermeture les plus demandés.

En réponse à nos questions, le Président a précisé que la communication sur les modifications d'horaires d'ouverture sera faite par affichage, voie de presse et arrêté préfectoral. Des crédits spécifiques (hors crédits de fonctionnement) seront alloués à cet effet.

La CGT Finances Publiques a réaffirmé qu'elle est bien consciente que certains collègues pourraient voir dans la réduction physique une possibilité de « desserrer l'étreinte » créée par les suppressions d'emplois dans nos services. Nous estimons que ceci est un leurre qui ne sera que très provisoire. L'objectif réel reste la réduction de la dépense publique au travers des futures suppressions d'emplois et des fermetures de sites.

Le Président a convenu que la pénurie d'emplois obligeait l'Administration à évoluer et à proposer ces aménagements. Il a aussi admis que les téléprocédures n'avaient pas apporté la diminution de charge escomptée par la direction et déjà répercutée au niveau des effectifs.

La diminution des horaires d'ouverture n'est pas corrélée avec les fermetures, selon le Président, « je n'ai pas besoin de réduire les horaires si je veux fermer un poste ».

En réponse à notre déclaration liminaire, le Président a précisé que cette modification ne concerne que l'accueil physique et non l'accueil téléphonique. Aussi, les jours de fermeture au public, les agents continueront de répondre au téléphone.

La CGT Finances Publiques s'interroge donc sur la « bouffée d'oxygène » les jours de fermeture. Certes, il n'y aura pas d'accueil physique, mais cela se reportera sur les courriels,

les appels téléphoniques ou l'augmentation de l'accueil les autres jours.

Le Président, en réponse à notre question, a indiqué que les horaires d'ouverture seront aménagés en période d'échéance (paiement ou déclarative). Sur les gros sites, la période d'échéance pour un seul service impliquera l'aménagement des horaires pour l'ensemble du bâtiment.

La CGT Finances Publiques a demandé qu'un bilan soit fait dans un an. L'Administration s'y est engagée.

Nous sommes ensuite passés au vote.

La CGT Finances Publiques considère comme légitime la demande des agents au vu de leurs conditions de travail grandement dégradées. Cependant elle a voté contre un projet qui réduit le service public, et qui n'est que l'adaptation des missions à la pénurie des effectifs.

Solidaires Finances Publiques a voté contre et FO s'est abstenu.

- **Ponts naturels :**

L'Administration a proposé deux dates en 2015, le vendredi 15 mai (ascension) et le lundi 13 juillet.

La CGT Finances Publiques a voté pour. FO aussi. Solidaires Finances Publiques s'est abstenu.

- **Questions diverses :**

Dans sa déclaration liminaire, la CGT Finances Publiques a demandé l'avancement de la réflexion concernant la mise en place du PCRP (Pôle Contrôle Revenus Patrimoine). Bien qu'une décision de généralisation a été prise en Comité de Réseau le 20 mai 2014, avec mise en place au plus tard le 1^{er} septembre 2016, aucune réflexion n'a été encore menée dans notre département !!! Pourtant, cette restructuration implique plusieurs services, de nombreux agents, la mise en place vraisemblable de pôles, la modification de l'affectation de certains collègues (administrative et peut être géographique). Malgré tout cela, aucune ébauche de la part de la DDFIP, absolument rien....

Concernant le bilan du passage au PES V2 (Protocole d'échange Standard Version 2) sur Hélios, l'Administration confirme être bien loin des objectifs fixés : 25 % contre les 100 % attendus.

Dans sa note du 9 janvier, M TRICHET précise que la date de passage au PESV2 n'a pas été repoussée légalement et reste maintenue **au 31/12/2014**.

Il nous informe toutefois en CTP qu'une période de tolérance de 6 mois sera accordée aux services concernés.

M Mutz nous confirme que tous les agents demandeurs pourront bénéficier rapidement de la formation XEMELIOS. La CGT Finances Publiques fait remarquer qu'il aurait sans doute été plus confortable pour les agents que ces formations aient lieu avant les 1ers passages en production, et pas plusieurs mois après.

La CGT rappelle que les résultats de l'Yonne de l'année dernière concernant le taux de remise des comptes de gestion aux ordonnateurs n'étaient pas bons. Le président confirme qu'ils étaient même catastrophiques.

La CGT Finances Publiques s'inquiète des résultats de cette année au vu des critères de rejets plus stricts et des effectifs réduits du service SPL.

M MUTZ nous informe que 2 personnes de l'équipe de renfort interviendront dans le service durant la campagne,

Le président souligne tout de même que la priorité pour le service SPL reste le passage au PESV2.

Depuis plusieurs semaines, le bâtiment de la rue du Pont à Auxerre connaît de graves problèmes de chaudière. Malgré l'implication de la Direction, aucune amélioration n'est à noter à ce jour. Le contentieux est principalement dû à l'entreprise de maintenance qui ne se sent pas concernée. Un rendez-vous lundi prochain avec le Directeur Régional de la société est prévu. Il est en effet intolérable que les agents travaillent avec moins de 15 degrés dans les bureaux.

Pour conclure, le Président nous a réaffirmé, bien que le regrettant, qu'aucune fermeture de trésorerie ne serait réalisée en 2015. Ne soyons pas dupe, tout ce qui n'a pas pu être fait en 2015, sera fait en 2016...

Il envisage aussi de glisser certaines collectivités d'une trésorerie à une autre, pour délester certains services, sans plus de précision.

Vos élues au Comité Technique : Caroline GERMAIN
Carine CAMBURET
Nathalie ARNASSAND
Sandrine CAVELIER

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

« Monsieur le Président,

Ce Comité Technique se réunit aujourd'hui pour mettre en œuvre, dans l'Yonne, les orientations nationales en matière d'ouverture des services au public, en application de la note du 22 octobre 2014. Cela se traduit partout par une diminution des plages d'ouverture au public des accueils physiques.

La finalité du projet est claire : c'est l'adaptation des missions de service public à la pénurie d'effectifs. La réduction de l'ouverture au public n'en est que la première étape.

Certes dans les conditions actuelles, les agents souffrent du manque généralisé de moyens (humains et matériels) pour assurer correctement leurs missions. Leurs conditions de vie au travail se sont fortement dégradées.

Depuis plusieurs années, ils réclament de pouvoir travailler dans des conditions acceptables : ils en viennent parfois à souhaiter des adaptations qui vont à l'encontre de la vision qu'ils ont d'un service au public digne de ce nom. Et c'est un facteur aggravant de stress au travail.

Le modèle de service public de l'accueil ne peut pas tendre vers le tout numérique avec des plates formes téléphoniques éloignées, des bornes de renseignement et de l'accueil physique uniquement sur rendez-vous. Croyez-vous vraiment que le public va se dispenser de se déplacer au guichet pour obtenir des renseignements ?

Quelle hypocrisie de la part de l'Administration de justifier son projet au prétexte de la protection des agents, de l'amélioration de leurs conditions de travail alors que le fondement de cette mesure n'est que calcul budgétaire !

Si l'Administration veut réellement prendre en compte le mal être des agents, mal être dont elle est la seule responsable, elle doit cesser sa politique.

Ainsi les missions de service public seront mieux rendues à nos concitoyens et les conditions de vie au travail des agents s'en trouveront durablement améliorées.

De nombreuses questions restent en suspend pour cette mise en place dans le département, à savoir :

- Quid de l'accueil téléphonique, de ses horaires ?
- Quid de l'aménagement en période d'échéances (déclaratives et paiements) ?
- Quid de l'information au public et aux partenaires ?

En question diverse, la CGT Finances Publiques voudrait connaître l'avancement des travaux concernant la mise en place du PCRP dans notre département. Cette restructuration a été décidée au CTR du 20 mai 2014 et doit être effective au plus tard, le 1er septembre 2016.

Pouvons-nous avoir un bilan du passage au PES V2 ? Nous sommes, semble-t-il loin des 100% attendus. Y a-t-il un délai supplémentaire, des moyens nouveaux mis en œuvre ?

Quels sont les objectifs fixés pour la campagne des comptes de gestion 2014 ? Le service SPL obtiendra-t-il un soutien particulier durant cette période de surcharge importante de travail ? »